Nations Unies A/60/672

Assemblée générale

Distr. générale
7 février 2006
Français
Original: espagnol

Soixantième session
Point 45 de l'ordre du jour
Suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida

Note verbale datée du 28 décembre 2005, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'ONU et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration de San Salvador (voir annexe), adoptée par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale, réunis à San Salvador le 11 novembre 2005, à l'occasion du IV^{e} Congrès sur le VIH/sida en Amérique centrale, de la IV^{e} Rencontre des personnes atteintes du VIH/sida en Amérique centrale et du III^{e} Forum d'Amérique latine et des Caraïbes sur le VIH/sida et les IST.

La Mission permanente d'El Salvador prie le Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 45 de l'ordre du jour de la soixantième session.

06-23645 (F) 100206 130206

Annexe à la lettre datée du 28 décembre 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies

Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement des pays du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), tenu à El Salvador, le 11 novembre 2005

Projet de déclaration de San Salvador

Nous, chefs d'État et de gouvernement des pays du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), réunis à El Salvador le 11 novembre 2005, à l'occasion du IV[e] Congrès sur le VIH/sida en Amérique centrale (CONCASIDA), de la IV[e] Rencontre des personnes atteintes du VIH/sida en Amérique centrale et du III[e] Forum d'Amérique latine et des Caraïbes sur le VIH/sida et les IST,

Constatant que

1. Le VIH/sida est une épidémie mondiale, qui constitue un défi redoutable pour les pays membres du SICA, sans parler de ses conséquences dévastatrices pour des milliers de personnes infectées ou directement touchées, représente un énorme coût socioéconomique et nécessite d'urgence une réponse harmonisée et coordonnée, tant de la part des institutions que de chacun d'entre nous,

2. Tous les pays ont pris des engagements, lors du Sommet du Millénaire de 2000, à l'égard des objectifs du Millénaire pour le développement fixés pour 2015, qui nous appellent à stopper la propagation du VIH/sida et à commencer à inverser la tendance actuelle,

3. Tous les pays du monde entier sont convenus, à l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida tenue en juin 2001, d'atteindre des objectifs spécifiques assortis de délais précis, dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida,

4. Tous les pays ont pris des engagements concernant le VIH/sida, lors du Sommet mondial de 2005, notamment :

1. Honorer intégralement tous les engagements pris dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, en conduisant l'action plus énergiquement, en intervenant plus massivement et de manière plus globale afin d'assurer une couverture large et multisectorielle en matière de prévention, de soins, de traitement et de services d'accompagnement, et en mobilisant des ressources supplémentaires d'origine nationale, bilatérale, multilatérale ou privée,

2. Élaborer et mettre en place un train de mesures de prévention, de traitement et de soins en matière de VIH/sida, en nous efforçant de nous approcher le plus possible de l'objectif d'un accès universel au traitement, à l'horizon 2010,

3. Nous employer activement à mettre en œuvre les principes « trois fois un » dans tous les pays, notamment en veillant à ce que les multiples institutions et partenaires internationaux collaborent dans un cadre unique arrêté d'un commun accord pour lutter contre le VIH/sida; à ce qu'il y ait dans chaque pays une unité de coordination unique, dotée d'un mandat général et multisectoriel; et à ce qu'il y ait également dans chaque pays un seul système de suivi et d'évaluation,

5. Les pays réunis au Sommet des Amériques, en 2001, ont reconnu que le VIH/sida constituait une grave menace pour la sécurité de la population et se sont engagés à unir leurs efforts en vue d'adopter résolument des stratégies multisectorielles et d'améliorer leur coopération pour lutter contre cette maladie et ses conséquences,

6. Les chefs d'État et de gouvernement des États américains se sont engagés, lors du Sommet extraordinaire tenu à Nuevo León, à faire porter tous leurs efforts sur la prévention, les soins et le traitement du VIH/sida dans le sous-continent; ils ont fait appel au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme pour qu'il définisse des modalités visant à faciliter l'accès des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à ses ressources,

7. Les huit pays d'Amérique centrale, membres du Plan Puebla-Panama, se sont engagés à élaborer et à mettre en place des mécanismes de coopération afin de mener des actions collectives de lutte contre le VIH/sida,

8. Lors de différentes réunions au sommet, nous avons pris l'engagement, que nous avons réaffirmé à l'occasion de notre XXVI^{e} Réunion extraordinaire tenue à Tegucigalpa le 30 juin dernier, d'approfondir les actions destinées à renforcer la lutte contre la pandémie du VIH/sida et le défi qu'il pose, ainsi que d'améliorer les soins dispensés aux personnes atteintes du VIH,

9. Les organes du Système d'intégration de l'Amérique centrale ont collaboré avec les organismes de coopération internationale et les groupes de la société civile dans la région pour traduire dans les faits les résolutions adoptées lors des sommets présidentiels en vue de protéger la population d'Amérique centrale contre la menace posée par l'épidémie du VIH/sida,

Déclarons que

1. Nous sommes fermement résolus à continuer de lutter contre le VIH/sida, en axant tous les efforts nationaux sur une action urgente, harmonisée et coordonnée, débouchant sur des interventions nationales et régionales;

2. Étant convaincus que la stigmatisation et la discrimination dont sont victimes les personnes touchées par le VIH/sida constituent un contrainte pesant et totalement inacceptable, nous entendons donc prendre toutes les mesures nécessaires dans les domaines de la législation, l'éducation, l'information et la communication pour mener une action plus efficace auprès de la population afin de faire reculer les comportements discriminatoires, de mieux faire connaître les droits des personnes atteintes du VIH/sida et d'améliorer leur accès à des moyens de protection;

3. Nous nous engageons à orienter à nouveau notre action sur la prévention du VIH/sida, en adoptant notamment des programmes spécialement destinés aux groupes les plus exposés au VIH et aux personnes atteintes du VIH/sida et élaborés avec leur active participation, de même que des programmes de prévention fondés essentiellement sur les principes d'abstinence, de fidélité et d'utilisation de préservatifs, à l'intention de l'ensemble de la population;

4. Nous estimons que l'épidémie du VIH a des conséquences particulièrement dévastatrices pour les garçons et les filles et convenons d'appuyer pleinement la Campagne mondiale de lutte contre le sida qui est axée sur les problèmes des filles, dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

5. Nous nous engageons à réaliser des avancées importantes dans la poursuite de l'objectif d'un accès universel au traitement du VIH/sida en 2010 et sommes résolus à atteindre cet objectif dès que possible, notamment grâce aux mesures suivantes :

1. Engager prochainement un processus d'harmonisation de la gestion et du traitement du VIH/sida dans tous les pays membres du SICA en vue d'améliorer l'accès aux soins, la qualité des soins et la couverture, en tirant profit des chances offertes par les économies d'échelle et de la possibilité de mener des négociations conjointes sur les prix;

2. Instaurer une coopération entre les différents systèmes de santé de la région afin d'améliorer les possibilités d'accès au traitement du VIH/sida;

3. Appuyer les efforts de coordination entre les pays de la région afin d'améliorer les aspects liés à l'achat de médicaments et de matériel permettant d'établir des diagnostics, et veiller à ce qu'ils soient adéquatement répartis;

4. Nous engager à améliorer l'accès aux médicaments contre le VIH/sida à des prix raisonnables, en ayant notamment recours aux flexibilités liées à la propriété intellectuelle, qui sont prévues dans la Déclaration de Doha relative à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce (ADPIC) et à la santé publique, de même que dans les accords ultérieurs de l'Organisation mondiale du commerce et les annexes au Traité de libre-échange entre les États-Unis, les pays d'Amérique centrale et la République dominicaine (CAFTA-DR), qui confirment la détermination des parties à assurer un accès soutenu à ces flexibilités;

6. Nous saluons les efforts méritoires déployés par le Conseil des ministres de la santé des pays d'Amérique centrale (COMISCA), le Secrétariat général du SICA (SG-SICA), le Secrétariat pour l'intégration sociale du SICA (SISCA), les responsables des programmes nationaux de lutte contre le VIH/sida et nous remercions les diverses agences internationales spécialisées et les associations civiles régionales œuvrant dans le domaine de la santé, en nous félicitant également de l'aide accordée par la Banque mondiale pour élaborer et mettre en place le Projet de lutte contre le VIH/sida dans la région de l'Amérique centrale, un outil précieux qui contribuera à protéger la santé et à élever le niveau sanitaire de la population d'Amérique centrale;

7. Nous avons à cœur de maintenir et d'augmenter le niveau des ressources financières d'origine nationale, qui sont destinées à la lutte contre le VIH/sida, et de pouvoir ainsi atteindre l'objectif d'un accès universel à la prévention et aux soins;

8. Nous sommes déterminés à suivre les principes « trois fois un » et nous engageons de ce fait à mettre en commun nos expériences et nos pratiques optimales de sorte que les autorités nationales soient mieux à même de diriger efficacement l'action menée pour lutter contre le VIH/sida; à promouvoir les meilleures pratiques en matière de gestion et d'évaluation de notre action et à veiller à ce que les cadres stratégiques nationaux soient aussi efficaces que possible;

9. Nous convenons de mettre en place un réseau de coopération entre les pays du SICA pour lutter contre le VIH/sida, avec la participation des autorités sanitaires et d'autres organismes publics, la représentation de la société civile, y compris sous une forme spéciale pour les personnes atteintes du VIH, en association avec un mécanisme de consultation avec les agences de coopération internationale et ONUSIDA, en vue de faciliter :

1. La mise en commun des expériences et des enseignements tirés;

2. La mise en commun des pratiques et modalités liées à l'achat de médicaments et d'autres facteurs de production, l'objectif étant de les harmoniser et de tirer parti des possibilités de réduction des coûts et d'accès aux facteurs de production de manière concertée à l'échelle de la région;

3. La programmation d'interventions communes à l'intention des populations nomades et migrantes de la région;

10. En tant que dirigeants des peuples que nous représentons, nous nous unissons pour demander d'une seule voix aux sociétés pharmaceutiques de rechercher des mécanismes destinés à réduire le coût des médicaments antirétroviraux dans la région pour nous permettre d'atteindre l'objectif d'un accès universel à ces produits;

11. Enfin, nous lançons un appel à la coopération internationale, tant bilatérale que multilatérale, au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et aux pays amis pour qu'ils redoublent d'efforts dans leur appui aux pays de la région, que ce soit sous forme d'assistance technique ou d'aide économique, en vue de réduire les nouveaux cas d'infection causés par le VIH et d'améliorer les soins dispensés aux personnes atteintes du VIH.

Nous, dirigeants des pays du SICA, remercions le docteur Peter Piot, Sous-Secrétaire général de l'ONU et Envoyé spécial du Secrétaire général, de sa participation opportune aux manifestations qui prennent fin aujourd'hui et à la réunion au sommet tenue ce jour.

Les chefs d'État et de gouvernement de Belize, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua, du Costa Rica, du Panama et de la République dominicaine, en tant qu'invités spéciaux, expriment leur profonde gratitude au peuple et au

Gouvernement d'El Salvador pour l'accueil qu'ils leur ont réservé durant la tenue de cette réunion.

Fait à San Salvador, El Salvador, le 11 novembre 2005.

Elías Antonio Saca
Président d'El Salvador

Oscar Berger Perdomo
Président du Guatemala

Abel Pacheco de la Espriella
Président du Costa Rica

Alfredo Gómez
Président du Nicaragua

Camillo Alleyne Marshall
Ministre de la santé du Panama

Merlin Fernández
Ministre de la santé du Honduras

Vildo Marin
Ministre de la santé de Belize

Témoins d'honneur :

Peter Piot
Directeur exécutif d'ONUSIDA

Jorge Odir Miranda
Représentant de la société civile